

PRÉFECTURE DE LA LOZÈRE

AVIS

Commune de Saint Alban sur Limagnole

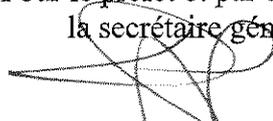
L'arrêté préfectoral :

N° PREF-BCPEP 2016294-0001

du 20 octobre 2016, portant enregistrement de la demande présentée par le Groupement d'Intérêt Public Aubrac-Gévaudan (GIPAG) relative à l'augmentation du volume de linge traité à la blanchisserie du Centre Hospitalier François Tosquelles a été adopté.

Cet acte sera affiché au minimum deux mois et mis à la disposition du public dans la mairie de Saint Alban sur Limagnole.

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale



Marie-Paule DEMIGUEL